



# COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 FEVRIER 2016

## 1 - ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le compte-rendu de la réunion du 18 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

## 2 – BUDGET COMMUNE 2015 – Compte administratif

Le Conseil Municipal, à l'exception de M. Laurent CHARDON, Maire, **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		9 458,97 €	141 464,11 €		141 464,11 €	9 458,97 €
Opérations de l'exercice	928 213,21 €	1 286 918,48 €	253 838,03 €	428 652,62 €	1 182 051,24 €	1 715 571,10 €
<b>TOTAUX</b>	<b>928 213,21 €</b>	<b>1 296 377,45 €</b>	<b>395 302,14 €</b>	<b>428 652,62 €</b>	<b>1 323 515,35 €</b>	<b>1 725 030,07 €</b>
Résultats de clôture		368 164,24 €		33 350,48 €		401 514,72 €
Restes à réaliser			122 687,00 €		122 687,00 €	
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>		<b>368 164,24 €</b>	<b>122 687,00 €</b>	<b>33 350,48 €</b>	<b>122 687,00 €</b>	<b>401 514,72 €</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		<b>368 164,24 €</b>		<b>-89 336,52 €</b>		<b>278 827,72 €</b>

## 4 – BUDGET COMMUNE 2015 – Affectation de résultat

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement du budget 2015 de la Commune comme suit:

- Exécution d'un virement à la section d'investissement : 350 000.00 €
- Affectation à l'excédent reporté : 18 164.24 €

## 5 – BUDGET EAU 2015 – Compte administratif

Le Conseil Municipal, à l'exception de M. Laurent CHARDON, Maire, **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2015 du service de l'Eau, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		204,55		48 769,73		48 974,28
Opérations de l'exercice	271 757,07	360 196,24	76 872,13	166 443,98	348 629,20	526 640,22
<b>TOTAUX</b>	<b>271 757,07</b>	<b>360 400,79</b>	<b>76 872,13</b>	<b>215 213,71</b>	<b>348 629,20</b>	<b>575 614,50</b>
Résultats de clôture		88 643,72		138 341,58		226 985,30
Restes à réaliser			118 343,00		118 343,00	
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>		<b>88 643,72</b>	<b>118 343,00</b>	<b>138 341,58</b>	<b>118 343,00</b>	<b>226 985,30</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		<b>88 643,72</b>		<b>19 998,58</b>		<b>108 642,30</b>

## 7 – BUDGET EAU 2015 – Affectation de résultat

Le Conseil Municipal **DECIDE D'AFFECTER** l'excédent de fonctionnement de la section d'exploitation du budget 2015 du service de l'Eau comme suit

- Exécution d'un virement à la section d'investissement : 10 000.00 €
- Affectation à l'excédent reporté : 18 700.42 €

**8 – BUDGET ASSAINISSEMENT 2015 – Compte administratif**

Le Conseil Municipal, à l'exception de M. Laurent CHARDON, Maire, **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		6 083,38		149 009,68		155 093,06
Opérations de l'exercice	92 198,43	89 999,15	30 663,36	25 765,45	122 861,79	115 764,60
<b>TOTAUX</b>	<b>92 198,43</b>	<b>96 082,53</b>	<b>30 663,36</b>	<b>174 775,13</b>	<b>122 861,79</b>	<b>270 857,66</b>
Résultats de clôture		3 884,10		144 111,77		147 995,87
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>		<b>3 884,10</b>	<b>0,00</b>	<b>144 111,77</b>	<b>0,00</b>	<b>147 995,87</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		<b>3 884,10</b>		<b>144 111,77</b>		<b>147 995,87</b>

**9 – BUDGET ASSAINISSEMENT 2015 – Compte de gestion**

Le Conseil Municipal **APPROUVE** les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015 relatif aux budgets de la Commune, des services de l'Eau et de l'Assainissement.

**10 – BUDGET ASSAINISSEMENT 2015 – Affectation du résultat**

Le Conseil Municipal **DECIDE D'AFFECTER** l'excédent de fonctionnement de la section d'exploitation du budget 2015 du service de l'Assainissement comme suit :

- Exécution d'un virement à la section d'investissement :	0.00 €
- Affectation à l'excédent reporté :	3 884.10 €

**11 – ARMORIQUE HABITAT – Demande de garantie d'emprunt**

Le Conseil Municipal **ACCORDE sa garantie à hauteur de 100%** pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 144 894 € souscrit par l'emprunteur auprès de la caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°44160, constitué de deux lignes de prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**12 – RUE DES ECOLES – Validation du projet**

Le Conseil Municipal **VALIDE** le projet d'aménagement de la rue des Ecoles et **PRÉVOIT** d'inscrire au budget 2016 de la Commune les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet tels qu'estimés ci-dessous :

**DÉPENSES**

1	Etudes, Maîtrise d'œuvre	15 000,00 €
3	Réfection des réseaux humides	90 000,00 €
4	Acquisition du 10 rue des Ecoles	110 000,00 €
5	Déconstruction de l'habitation 10 rue des Ecoles	20 000,00 €
6	Travaux d'aménagement de voirie	220 000,00 €
7	Réfection réseaux d'éclairage public	30 000,00 €
8	Effacement de réseaux aériens	25 000,00 €
9	Imprévus	40 000,00 €
	<b>COÛT ESTIMATIF</b>	<b>550 000,00 €</b>

**FINANCEMENT**

1	Dotation d'Équipement des territoires Ruraux (DETR)	50%	275 000,00 €
2	Dotation de soutien à l'investissement des communes	20%	110 000,00 €
3	Ministère de l'Intérieur	10%	55 000,00 €
4	Autofinancement	20%	110 000,00 €
	<b>COÛT ESTIMATIF</b>		<b>550 000,00 €</b>

### 13 – RUE DES ECOLES – Demande de subvention DETR

Le Conseil Municipal **DECIDE DE SOLLICITER** une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) dans le cadre du projet de réaménagement de la rue des Ecoles.

### 14 – SDEF – Convention de mise à disposition de services entre le SDEF et la commune

Le Conseil Municipal **VALIDE** la proposition de Monsieur le Maire de faire appel aux services du SDEF dans le cadre du projet de réaménagement de la rue des Ecoles ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de services entre le SDEF et la Commune, ainsi que son annexe 1 établissant la participation financière de la commune pour la prise en charge par le SDEF du projet, estimée à 8 775 €.

### 15 – DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET 2016

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser les dépenses d'investissement recensées dans les tableaux ci-dessous, avant le vote des budgets primitifs de la Commune et du service de l'Assainissement 2016 :

#### Budget COMMUNE

ETUDES (Art 2031)	USAGE	MONTANT TTC
SDEF	Rue des Ecoles	10 000.00
Cabinet OLLIVIER	Rue des Ecoles (levé topo)	1 464.00
<b>MATÉRIEL (Art 2184)</b>		
Chaises	Ecole des Sources	350.00
Placard	Mairie	1 000.00
Mobilier (Maire et Secrétaire)	Mairie	3 000.00
Sèche-linge	Ecole des Sources	400.00
Mini four	Ecole des Sources	100.00
Lits et couvertures	ALSH	370.00
Banc	ALSH	170.00
Matelas	ALSH	65.00
Bac à livres	ALSH	90.00
Tapis de sol	ALSH	70.00
Photocopieur	Mairie	3 000.00
Clôture aire de jeux	Le Coat	1 825.00
<b>CONSTRUCTION (Art 2313)</b>		
Etude DCE	Pharmacie	1 197.00
Publicité marché	Pharmacie	463.00
Mission SPS	Pharmacie	900.00
Aménagement (lots 1 et 2)	Pharmacie	49 273.00

#### Budget ASSAINISSEMENT

MATERIEL SPECIFICQUE D'EXPLOITATION (2156)		MONTANT TTC
Pompe d'aération des boues	Station d'épuration	3 240.00

### 16 – AUTORISATION DE RECRUTER DES AGENTS NON TITULAIRES POUR REMPLACER DES AGENTS MOMENTANÉMENT ABSENTS

Le conseil municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires pour remplacer des agents momentanément indisponibles.

### 17 – CRÉATION DE POSTES

Le conseil municipal **DÉCIDE** la création de deux postes d'agents communaux pour remplacer les personnes qui feront valoir leurs droits à la retraite courant 2016 : un poste d'agent de restauration et de garderie, un poste d'agent technique.

### 18 – FOURNITURES DE REPAS SCOLAIRES

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise en œuvre d'une commande groupée avec plusieurs communes de la CCPA et de la CCPI pour la livraison des repas à la cantine scolaire ; **DONNE** son accord de principe sur le fait que la commission d'appel d'offres du coordonnateur (Commune de PLOURIN) attribue le marché, **DÉSIGNE Madame Monique LOAËC** pour représenter la commune au sein du comité technique du groupement d'achat.

## 19 – « PAROLES EN WRAC'H » - Convention

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention régissant le déroulement du festival « Paroles en Wrac'h » qui proposera 5 spectacles, qui se dérouleront aux mois d'avril et mai. Les communes hôtes seront cette année : PLOUGUERNEAU, PLOUGUIN, BOURG-BLANC (3 représentations), PLABENNEC, LANDEDA (2 représentations).

Le budget prévisionnel de l'opération est de 9 218.33 € en dépenses, 50% pris en charge par la CCPA ; les 50% restants étant répartis entre les communes au prorata de leur population, soit 215.73 € pour la commune de LE DRENNEC.